



Le VINGT-CINQ AOUT DEUX MILLE VINGT-CINQ, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, Maire, et d'après sa convocation du 18 août 2025.

PRESENTS : MMES ET MM. BESNIER LINA, PICOT JEAN-PIERRE, PLAIRE LAURENCE, PENOT CHRISTOPHE, JACQUOT GILDAS, TASSIGNY DANIEL, MARTINEAU MANUEL, SILHOL MARION

ABSENTS EXCUSES :

RANCHER BENJAMIN POUVOIR A LINA BESNIER
RANCHER MARINE POUVOIR A PICOT JEAN-PIERRE,
RABILLER NATHALIE POUVOIR A MARTINEAU MANUEL

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINEAU MANUEL, DESIGNE A L'UNANIMITE

PRESENTS 8 / ABSENTS 0 / EXCUSES 3 / POUVOIRS 3 / : 11 VOTANTS

ORDRE DU JOUR :

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025**
- 2-DELIBERATION « ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE AL1 – RUE DE LA MADELEINE »**
- 3-QUESTIONS DIVERSES**
- 4-DECISIONS DU MAIRE**
- 5-INFORMATIONS DU MAIRE**
- 6-TOUR DE TABLE**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Monsieur Manuel MARTINEAU est désigné secrétaire de séance, A L'UNANIMITE.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2025 est approuvé, A L'UNANIMITE

2- DÉLIBÉRATION « ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE AL1 – RUE DE LA MADELEINE »

Madame le Maire expose au Conseil municipal, avoir fait part au propriétaire de la parcelle AL1, rue de La Madeleine, de la volonté de la commune d'acquérir le terrain pour un montant de 200 000 € au vu d'un projet de logements sociaux avec un bailleur,

Il est rappelé que cette parcelle située en zone Ua a été prévu dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation lors de la modification simplifiée n°2 du PLUi, approuvée par délibération n° 2023-10-05-279 du conseil communautaire en date du 5 octobre 2025,

Madame le Maire précise qu'elle a proposé l'acquisition au prix de 73,83 €/m² soit au prix total de 200 000 €, Elle précise que les crédits seront inscrits au budget 2026 et que ce projet peut faire l'objet d'un fonds de concours (30 %) soit 60 000 €,

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour accepter l'acquisition.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 19 juin 2024,

**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :**

- Autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle n° AL1, pour un prix maximum de 200 000 €.
- Dit que les montants nécessaires à l'acquisition seront inscrits au budget primitif 2026, soit 200 000 € additionnés des frais d'acte notarié

3- INFORMATIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le mardi 26 août 2025 à 17h30 dans la salle municipale pour présenter le préprojet des 11 logements avec le Maître d'ouvrage et l'Architecte. Monsieur COURCAUD gestionnaire du Phare des Baleines, propose de mettre en valeur la bouée cardinale qui se trouvait à l'entrée du village, dans l'enceinte du phare. Cette dernière est actuellement aux ateliers municipaux. Madame le Maire propose de voter une convention de prêt au prochain Conseil municipal. Madame le Maire informe de la signature de la convention avec le Département, pour la réfection de la voirie du carrefour de la rue du centre à la rue des Pots Clairs (financement : 30 % département 70% commune).

4- TOUR DE TABLE

Madame SILHOL :

- Rappelle que plusieurs maisons sont impactées par les termites et tient à en informer les concitoyens

Madame PLAIRE :

- Informe du succès du dernier « Automne des baleines » et de l'arrivée de la nouvelle institutrice.

Monsieur PICOT :

- Explique que les travaux de l'éclairage public et de voirie sur la commune avancent bien.

Monsieur PENOT :

- Demande comment sont attribués les logements communaux vacants ?
- Réponse de Mme le maire :
Les logements sont attribués à des familles avec enfants (pour le RPI St Clément/Les Portes) et précise que le choix est fait en coopération avec le CCAS et Madame Laurence PLAIRE

Monsieur JACQUOT :

- Informe que le match de gala est décalé au vendredi 30 août.

Monsieur TASSIGNY :

- Dit qu'il est ravi de l'avancement du projet des logements sociaux et encourage tous les Élus et les Villageois à participer à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Secrétaire de séance

Le Maire